

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 9 Avril 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 4 Avril 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (14)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATAISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHARLES Maxence, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8)** : AYMARD Frédérique (à GOURDEAU Jean-Michel), LAGARDE Isabelle (à DEL SORDO Guillaume), POINET Alain (à PELISSON Claudine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain), GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence), CHESNEAU Valérie (à DOUCET Serge), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

**ABSENTS NON EXCUSES (1)** : MATHIS Marie-Josée.

Monsieur DEL SORDO Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**N° DEL 2025/7.1/015 – Adoption du BP 2025 - Régie photovoltaïque**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2312-1, L. 1612-2 et L. 1612-8 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 – Comptabilité des SPIC ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 27 mars 2025 ;

**Considérant** que le budget primitif du budget annexe de la régie photovoltaïque pour 2025 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT	6 310,00 €
INVESTISSEMENT	4 142,00 €
<b>TOTAL BP 2025</b>	<b>10 452,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTÉ le budget primitif du budget annexe de la régie photovoltaïque pour l'exercice 2025, comme suit :

	BP 2025 REGIE PHOTOVOLTAIQUE	
	DEPENSES	RECETTES
RAR 2024	0,00 €	0,00 €
REPORT 2024	922,00 €	0,00 €
AFFECTATION 2024	0,00 €	922,00 €
VOTE 2025	3 220,00 €	3 220,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4 142,00 €</b>	<b>4 142,00 €</b>
REPORT 2024	0,00 €	2 009,64 €
VOTE 2025	6 310,00 €	4 300,36 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 310,00 €</b>	<b>6 310,00 €</b>
<b>TOTAL SECTIONS</b>	<b>10 452,00 €</b>	<b>10 452,00 €</b>

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 10 Avril 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 9 Avril 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 4 Avril 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (14) :** HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHARLES Maxence, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) :** AYMARD Frédérique (à GOURDEAU Jean-Michel), LAGARDE Isabelle (à DEL SORDO Guillaume), POINET Alain (à PELISSON Claudine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain), GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence), CHESNEAU Valérie (à DOUCET Serge), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

**ABSENTS NON EXCUSES (1) :** MATHIS Marie-Josée.

Monsieur DEL SORDO Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**N° DEL 2025/7.2/016 – Adoption des taux de fiscalité locale**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la loi de finances n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;  
**Vu** l'article 1636 B *sexies* du Code général des impôts ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 27 mars 2025 ;

**Considérant** qu'à compter de l'année 2023 est mise en œuvre la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, dont le taux doit être voté annuellement ;

**Considérant** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (« état n° 1259 ») établi par les services de la Direction générale des finances publiques ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale dans un contexte défavorable de crise économique ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACTE** les taux des taxes locales pour 2025 de la façon suivante :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 58,39% ;
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 117,44% ;
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS) : 15,21%.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 10 Avril 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 9 Avril 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 4 Avril 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (14)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHARLES Maxence, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8)** : AYMARD Frédérique (à GOURDEAU Jean-Michel), LAGARDE Isabelle (à DEL SORDO Guillaume), POINET Alain (à PELISSON Claudine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain), GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence), CHESNEAU Valérie (à DOUCET Serge), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

**ABSENTS NON EXCUSES (1)** : MATHIS Marie-Josée.

Monsieur DEL SORDO Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

## N° DEL 2025/7.1/017 – Adoption du BP 2025 - Budget principal

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2312-1, L. 1612-2 et L. 1612-8 ;  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 27 mars 2025 ;

**Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits et prévoit que si l'Assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

**Considérant** que le budget primitif de la Commune de Nontron pour 2025 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT	4 181 580,98 €
INVESTISSEMENT	2 769 922,19 €
<b>TOTAL BP 2025</b>	<b>6 951 503,17 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

ADOpte le budget principal de la Commune pour l'exercice 2025 :

	BP 2025 COMMUNE	
	DEPENSES	RECETTES
RAR 2024	679 654,87 €	465 496,84 €
REPORT 2024	36 341,93 €	0,00 €
AFFECTATION 2024	0,00 €	250 499,96 €
VOTE 2025	2 053 925,39 €	2 053 925,39 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 769 922,19 €</b>	<b>2 769 922,19 €</b>
REPORT 2024	0,00 €	320 876,98 €
VOTE 2025	4 181 580,98 €	3 860 704,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 181 580,98 €</b>	<b>4 181 580,98 €</b>
<b>TOTAL SECTIONS</b>	<b>6 951 503,17 €</b>	<b>6 951 503,17 €</b>

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, soit pour l'année 2024 :

	Dépenses réelles	Taux	Montant
FONCTIONNEMENT (hors Chap. 012)	1 325 550,99 €	7,50%	99 416,32 €
INVESTISSEMENT	989 625,39 €	7,50%	74 221,90 €

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 10 Avril 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 9 Avril 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 4 Avril 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (14)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHARLES Maxence, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8)** : AYMARD Frédérique (à GOURDEAU Jean-Michel), LAGARDE Isabelle (à DEL SORDO Guillaume), POINET Alain (à PELISSON Claudine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain), GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence), CHESNEAU Valérie (à DOUCET Serge), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

**ABSENTS NON EXCUSES (1)** : MATHIS Marie-Josée.

Monsieur DEL SORDO Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**N° DEL 2025/4.4/018 – Adoption du régime d'indemnisation des périodes de stage**

**Vu** le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à D. 124-13 ;

**Vu** le Code de la sécurité sociale, notamment en ses articles D. 242-1 à D. 242-2-2 ;

**Considérant** que l'accueil de stagiaires, collégiens, lycéens ou étudiants de l'enseignement supérieur, est possible pour les collectivités territoriales, participant ainsi à leur cursus de formation en leur offrant une première expérience professionnelle ; que dans la mesure où, en retour, le stagiaire produit un travail au profit de la collectivité, le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE** du versement d'une gratification à tout stagiaire présent pendant deux mois ou plus, consécutifs ou non, dans la collectivité. Le taux horaire de la gratification est égal à 4,35 € par heure de stage, correspondant à 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 29 € par heure x 0,15) ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 10 Avril 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 9 Avril 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 4 Avril 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (14)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATAISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHARLES Maxence, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8)** : AYMARD Frédérique (à GOURDEAU Jean-Michel), LAGARDE Isabelle (à DEL SORDO Guillaume), POINET Alain (à PELISSON Claudine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain), GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence), CHESNEAU Valérie (à DOUCET Serge), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

**ABSENTS NON EXCUSES (1)** : MATHIS Marie-Josée.

Monsieur DEL SORDO Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/9.1/019 – Candidature au renouvellement du label « Sport pour tous » pour 2025-2028

**Considérant** que le label « Sport pour tous », dont bénéficie déjà la commune de Nontron, permet d'identifier les acteurs locaux œuvrant au développement de politiques sportives répondant à de nouveaux besoins ou à destination de publics spécifiques (scolaires, seniors, personnes en situation de handicap...); que la candidature au renouvellement de ce label pour la période 2025-2028 est ainsi un facteur de visibilité de la commune sur ces activités et une garantie d'expertise pour les usagers; que l'adhésion annuelle au dispositif s'élève à 50 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** la candidature au renouvellement du label « Sport pour tous » ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier, en particulier, si la commune est lauréate, la convention prévoyant le règlement de 200 euros de cotisation pour la période 2025-2028.

Fait le 10 Avril 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 9 Avril 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 4 Avril 2025.  
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

**ETAIENT PRESENTS (14)** : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, BALLIGAND André, DOUCET Serge, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHARLES Maxence, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8)** : AYMARD Frédérique (à GOURDEAU Jean-Michel), LAGARDE Isabelle (à DEL SORDO Guillaume), POINET Alain (à PELISSON Claudine), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain), GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence), CHESNEAU Valérie (à DOUCET Serge), ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel).

**ABSENTS NON EXCUSES (1)** : MATHIS Marie-Josée.

Monsieur DEL SORDO Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### N° DEL 2025/2.3/020 – Adressage d'une impasse

**Considérant** la nécessité de nommer une voie sur le territoire de la commune de Nontron, suite à la demande d'un riverain et pour permettre l'affichage officiel de la voie sur les outils d'urbanisme ; que le Conseil municipal a pu apprécier sur un plan le tracé de ladite voie, annexé à la présente délibération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**ACTE** le nouveau nom de la voirie décrite ci-dessus : « Impasse du Cinéma Rex » ;

**AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 10 Avril 2025  
Le Maire,  
Nadine HERMAN-BANCAUD